

Règlement 2022 marche de nuit solidaire

Article-1/ L'association les FARO organise le samedi 17 septembre, quatre marches sur les sentiers et chemins.

- Une marche classique de 6 kms dénivelé + 164 m ,
- Une marche classique de 10 kms dénivelé +281m
- Une marche classique de 13 kms dénivelé + 391 m
- Une marche nordique de 13 kms non chronométrée dénivelé +391m

Article-2/ Les personnes de moins de 18 ans devront être accompagnées par un adulte.

Article-3/ Inscription et tarif :

- **Par courrier** en renvoyant votre bulletin à l'adresse suivante : ARNAUD François 130 rue de la Courroux 42320 Farnay, avec un chèque et avant le 15 septembre (à l'ordre « les FARO »)
Marches classiques et marche nordique : 8€/adulte, 4€/ moins de 14 ans (avant le 15 septembre)
Sur place : 10€/adulte, 5€/ moins de 14 ans

Article-4/ Cette manifestation n'est pas une épreuve chronométrée ni une épreuve avec un classement à l'arrivée.

Article-5/ La marche de nuit solidaire sera au profit de l'Association « **Vivre à la Maisonnée** ». La Maisonnée est un service de soins de suite et de Rééducation accueillant une quarantaine d'enfants de la naissance à 17ans pour un traitement ou une surveillance spécialisée. C'est une alternative à l'hospitalisation lorsque l'état ne permet pas le maintien à domicile. L'association assure la mission d'animation (fête de l'été et de Noël, des sorties ...) et la visite d'intervenants (clowns) 2 fois par mois.

Un chèque correspondant à 1,5 € par inscription sera remis au président de l'association aux alentours de 22h30.

Article-6 / Le nombre d'inscriptions sera limité à 300 marcheurs

Article-7/ Départ groupé de tous les marcheurs à 20h00 au village de la salle polyvalente (derrière mairie de Farnay).

Début des inscriptions à 18h00/ Fin des inscriptions sur place à 19h30.

Article-8/ Pour la sécurité, chaque marcheur devra être en possession d'une lampe. Les chiens ou autres animaux domestiques devront être tenus en laisse

Article-9/ Ravitaillement : 1 ravitaillement et un point d'eau sont prévus sur tous les parcours. Par suite de l'indisponibilité de la salle des fêtes, nous ne pouvons organiser un repas à l'arrivée, un casse-croûte sera donné au ravitaillement et il pourra être consommé sur le lieu de la distribution. Une bière, un jus de fruit ou un sirop seront offerts à l'arrivée.

L'organisation ne fournira pas de gobelets jetables aux ravitaillements, les marcheurs doivent posséder un gobelet individuel, une gourde ou autre objet personnel qu'ils pourront remplir lors de leurs passages au ravitaillement.

Article-10/ Toutes les mesures seront prises pour éviter les inconvénients de la circulation, les marcheurs devront respecter le code de la route. **RESPONSABILITE CIVILE** : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance **souscrite** auprès de « SwissLife », agence Christophe Merle à la Grand-Croix. **INDIVIDUELLE ACCIDENT** : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article-11/ L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le marcheur donne son accord aux organisateurs et aux médias pour utiliser son image qui servira à la promotion et à la communication de la manifestation sous toutes ses formes (vidéos, photos, journaux, internet, etc...)

Article-12/ Chaque marcheur s'engage à avoir pris connaissance du règlement en signant son bulletin d'inscription. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.

Article-13/ Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au règlement, dans ce cas, celles-ci seront signalées avant le départ.

Article-14/ : Suite à la reprise du covid19, et ne connaissant pas à ce jour son évolution, des dispositions sanitaires pourront être prise le jour de la marche de nuit. Les participants s'engageront à respecter les mesures sanitaires émis par la préfecture lors de manifestations sportives.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser à titre gratuit les images et photos prises lors de cette soirée.

IMPORTANT !

Informations complémentaires :

Les marcheurs se doivent secours et entraide. Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé aux accompagnateurs ou à l'organisateur.

Nous remercions par avance les participants à respecter les règles minimales de propreté et de bien rester sur le parcours pour éviter de pénétrer dans une propriété privée